### VILLE DE BOUILLON

#### Procès-verbal de la séance du 27 JANVIER 2022

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,

Adam P., Bourgmestre,

Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,

Arnould Ph., Rochet J., Denis G., Adam D, Dabe Fl., Maziers P, Brouillon P, De Wachter St., Nemery M-J., Dachy F, Tulpin Ar.,

Conseillers Communaux, Mathieu J, Directeur Général.

Absents et excusés: MM. P. Maziers & P. Brouillon, Conseillers Communaux.

A. Albert, Président de CPAS non élu

Il est 20 heures.

Le Président ouvre la séance.

### **SEANCE PUBLIQUE**

# **Administration**

1. P.V. de la séance du 21.12.21 : Par 14 OUI et 1 abstention (St. De Wachter absente la séance précédente) approuve ce P.V.

# <u>Comptabilité</u>

2. Arrêté du 08.10.2021 du Ministre Christophe Collignon reformant la délibération du 04.11.2021 par laquelle le Conseil a arrêté la Modification Budgétaire n°2 pour l'exercice budgétaire 2021 : *Pris acte de la communication*.

### <u>Aliénation</u>

3. Ilot Sud – Projet Hôtelier: Avenant n°3 au Compromis de vente du 23.02.2018 avec la « CBBA EULACO », la « BVBA MEMALEC » & la « NV INDUSTRIE HOTELIERE ET IMMOBILIERE » et la ville de Bouillon d'un immeuble (de Justice) sis rue du Collège, 29, à 6830 Bouillon, cadastré 1ère Div., S°A, n° 408 D 2 d'une contenance d'01 a 89 ca; un immeuble avec terrain sise rue du Collège, 31, cadastré 1ère Div., S°A, n° 409 P d'une contenance de 08 a 28 ca ainsi que d'une cabine électrique sise rue du Collège, cadastrée 1ère Div., S°A, n° 409 R d'une contenance de 23 ca pour un montant de 82 000,00 €: Le Conseil communal marque son accord sur l'octroi d'un délai supplémentaire de 12 mois à partir du 23/02/2022 : *A l'unanimité*, *approuve cet avenant n° 3*.

### Circulation routière

- 4. Règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement pour les personnes handicapées Rue des Moissons le long du n°16 à Rochehaut : *A l'unanimité, approuve ce Règlement*.
- 5. Règlement complémentaire de roulage pour la réservation de deux emplacements de stationnement pour les personnes handicapées en conformité avec la photo ci-

- dessous à l'Esplanade Godefroid de Bouillon à Bouillon : A l'unanimité, approuve ce Règlement.
- 6. Règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement pour les personnes handicapées du côté impair, le long du n°39 Voie Jocquée à Bouillon : *A l'unanimité, approuve ce Règlement*.
- 7. Règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement pour les personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°6 Rue du Palis à Rochehaut : *A l'unanimité, approuve ce Règlement.*

# Extra-Scolaire

8. Procès-verbal de la Commission du Conseil de l'Accueil du 28.12.21 : Rapport d'activité pour l'année 2020-2021, plan d'action pour l'année 2021-2022 : *Pris acte de cette information*.

#### **POLLEC**

9. Décision de principe de réaliser un projet « Eclairage Public » dans le cadre de la relation 'In House » avec ORES Assets SC : *A l'unanimité, marque son accord de principe sur le projet.* 

#### <u>Urbanisme</u>

10. Aliénations avec Mr John Boreux: 1\*- Cession gratuite, à la Ville, de la parcelle de 8a 79ca, cadastrée, 8ème Division, S°A, n° 322 R2; 2\*- Incorporation, dans le domaine public (voirie), des parcelles communales cadastrées à Rochehaut, 8ème Division, S°A, n° 322 R2 d'une contenance de 8a 79ca & n° 322 S2 d'une contenance de 39a 32ca; 3\*- Approbation du plan de mesurage, de bornage et de division dressé par Mr André GOBERT, Géomètre-Expert à Corbion, le 15.05.2021 dans le cadre du permis d'urbanisme introduit par l'Association John BOREUX & Justine PAUPORTE à Rochehaut pour la "Construction d'un poulailler": approbation dans le cadre du permis d'urbanisme introduit par l'Association John BOREUX & Justine PAUPORTE à Rochehaut pour la "Construction d'un poulailler": A l'unanimité approuve cette cession, cette incorporation ainsi que le plan de mesurage susmentionnés.

### Questions

Mr Julien Rochet s'interroge sur les chiffres de la population scolaire au 15.0122.

Mme Maqua lui répond qu'ils sont statu-quo et que pour l'école de Mogimont, ½ temps supplémentaire est prévu, et pour la section primaire, et pour la section maternelle à la rentrée scolaire 2022-2023.

Il est 20h50 Le Président clôture la séance.

> Le Directeur Général, J. MATHIEU

Le Bourgmestre, P. ADAM